

Signature de conventions Escalade : une charte pour les parois rocheuses  
4 mars 2016 - 18h - à la Maison du Parc à Munster

**Parc:**

Ballons des Vosges

**Thème ressource:**

[Sport](#) <sup>[2]</sup>

[Tourisme](#) <sup>[3]</sup>

**Animée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, la charte « escalade » sera signée vendredi 4 mars par l'ensemble des partenaires qui ont concouru à son écriture et qui demain contribueront à sa diffusion auprès des pratiquants. Cette signature se fera en présence du préfet du Haut-Rhin, Pascal Lelarge et du Président du Parc, Laurent Seguin.**

> CONTEXTE

Le territoire du Parc héberge près de 200 secteurs de parois rocheuses qui contribuent à la renommée du massif et constituent des milieux propices pour de nombreuses espèces, dont certaines particulièrement sensibles : notamment les lieux de nidification privilégiés du Faucon pèlerin et du Hibou Grand Duc. Ces espaces sont aussi prisés pour le développement de pratiques sportives, avec en premier lieu l'escalade. Vingt-deux sites conventionnés sont répertoriés sur le Parc ainsi que plusieurs « terrains d'aventure ». Lieux de pratiques sportives, terrains de découverte pour de nombreuses classes du Parc, ces milieux naturels concourent également à l'attractivité de notre territoire par son offre de loisir. Le Parc a inventorié de manière exhaustive les complexes rocheux du sud du massif des Vosges. Selon une méthodologie calée avec la Ligue de Protection des Oiseaux et la Fédération Française Montagne et Escalade, ils ont estimé d'une part l'intérêt biologique du site (naturalité, potentialité d'accueil d'oiseaux rupestres, flore...) et d'autre part l'intérêt sportif pour l'escalade (accessibilité, importance des travaux de nettoyage, niveaux sportifs...).

Dès 2016, le Parc et ses partenaires vont concrétiser ce partenariat à travers plusieurs projets : la reconduction de la Vosges y Cimes au Gaschney, un événement festif ou encore la pose de panneaux pédagogiques sur des sites d'escalade équipés.

> PARTENAIRES

Le Parc a animé la rédaction de la charte « escalade » en concertation avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, le Club Alpin Français, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'Office National des Forêts et la Direction Régionale Jeunesse et Sport.

> CONTENU

Cette charte affirme une volonté de travail coordonné et constructif entre les signataires : information mutuelle, concertation,... ; Elle propose un code de bonne conduite à diffuser auprès des adhérents des fédérations et clubs sportifs ;

Elle rappelle des éléments réglementaires concernant la protection des espèces et le réseau des espaces protégés du Parc ;  
Pour les projets d'équipements sportifs, elle invite les protagonistes à une information mutuelle en amont et à privilégier les secteurs adaptés ;  
Elle propose enfin un cadre d'intervention en cas de nidification sur des sites déjà dédiés aux pratiques sportives.

CONTACT PRESSE : Isabelle Colin - 03 89 77 90 23 - [i.colin@parc-ballons-vosges.fr](mailto:i.colin@parc-ballons-vosges.fr) <sup>[1]</sup>

**Type de document** : Communiqué de presse

**Année du document** : 2016

**Date de mise en ligne** : Mardi 1 mar 2016

**Dernière mise à jour** : 01/03/2016

---

**Source URL**: <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/signature-de-conventions-escalade-une-charte-pour-les-parois-rocheuses>

**Liens**

[1] <mailto:i.colin@parc-ballons-vosges.fr>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/sport>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/tourisme>